



Toulouse, le 12 novembre 2019

Objet : aménagements d'examen pour les premières générales et technologiques

Madame, Monsieur,

Une circulaire concernant les aménagements d'examen en classe de première générale ou technologique est parue.

Affaire suivie par

Salim BELDJERBA
Proviseur adjoint

Sandrine GILBERT LAUNAY
Secrétariat

Téléphone
05.62.17.30.11

Télécopie
05.62.17.30.00

135 route de Narbonne
BP 44370
31031 TOULOUSE CEDEX

Nous devons désormais nous conformer à l'organisation suivante :

1. Pour les élèves ayant bénéficié d'aménagements lors du passage du DNB, possibilité de conserver à l'identique les aménagements réalisés : **document annexe 1 à remplir**,
2. Pour les élèves bénéficiaires d'aménagements au DNB mais souhaitant leur réexamen : **document annexe 2 à remplir**,
3. Pour les élèves en première demande d'aménagements : **document annexe 2 à remplir**.

Dans les 3 cas précités, les documents suivants sont à fournir :

- Copie de la décision pour les aménagements du DNB,
- PAP, PAI, PPS (gevasco et/ou notification MDPH),
- Les 3 derniers bulletins de notes en votre possession,
- Tout bilan médical ou des partenaires de santé (orthophonistes, psychomotriciens(nes) ergothérapeutes, psychologues...)

Les documents annexes 1 et 2 et la circulaire d'application sont en ligne et téléchargeables sur l'ENT de l'établissement à la rubrique aménagements d'examen premières. Ils peuvent être retirés par ailleurs au secrétariat de scolarité.

Cette procédure de demande se termine le 29 novembre.

Pour tout accompagnement technique, vous pouvez vous adresser aux secrétariats de scolarité.

Le proviseur adjoint



Salim BELDJERBA